



COMMUNE DE VILLEMOISSON-SUR-ORGE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

Sous la présidence de Monsieur CHOLLEY François, Maire,

Présents : M. CHOLLEY, Maire, Mme EVERAERT, M. ANDREETTI, Mme LE BLANC, M. REPAIRE, M. PRIEUR-LAURENT, Adjoint, M. ANTONI, Mme DABADIE, Mme ANTONI, M. PATIN, Mme YOUNSI, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. EPRY, Mme CARRIE, M. PREVIDI, M. NOVEL

Excusés : Mme GRISON-JAILLET, pouvoir à Mme EVERAERT
Mme GRANGE, pouvoir à Mme YOUNSI
M. LE BLANC, pouvoir à Mme LE BLANC
Mme EYMARD, pouvoir à Mme CARRIE
M. MERCIER, pouvoir M. PRIEUR-LAURENT
M. BOUVIER, pouvoir à M. REPAIRE
Mme BOISSEAU, pouvoir M. PILORGET
M. SAUNIER, pouvoir à M. CHOLLEY
Mme PRADE, pouvoir à M. NOVEL

Absents : M. LOGA
M. BUATOIS

Secrétaire : Mme CARRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Approbation du compte rendu et du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2018 sans observation

Compte-rendu des décisions du maire (délégations de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) portant sur :

- décision en date du 2 octobre 2018 portant sur la conclusion d'un contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « un monde de comédies musicales » le 19 janvier 2019 pour un montant de 8 440 € TTC,
- décision en date du 13 novembre 2018 portant sur le contrat de maintenance du logiciel recensement avec la société ADIC pour un montant annuel de 63 € TTC,
- Décision en date du 13 novembre 2018 portant sur le contrat de maintenance du logiciel cimetière avec la société ADIC pour un montant annuel de 171 € TT,
- décision en date du 13 novembre 2018 portant sur la conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle OGMOS du Ludion à l'association O.C.C.E. pour la manifestation « Le Printemps du Théâtre » 2019,
- décision en date du 30 novembre 2018 portant sur la conclusion d'un marché public relatif à l'entretien des climatisations, des ventilations et des chaufferies des bâtiments communaux - Lot 1 : Entretien de la climatisation et de la ventilation des bâtiments communaux avec la société C.G.A. pour un montant annuel de 2 148 € TTC,

- décision en date du 29 novembre 2018 portant sur la conclusion d'un marché public relatif à l'entretien des climatizations, des ventilations et des chaufferies des bâtiments communaux - Lot 2 : Entretien des chaufferies des bâtiments communaux avec la société C.G.A. pour un montant annuel de 3 612 € TTC,
- décision en date du 26 novembre 2018 portant sur la dissolution de la régie relative à l'encaissement du produit des droits d'occupation du domaine public et des droits de place du marché de plein air de Villemoisson-sur-Orge,
- décision en date du 27 novembre 2018 portant sur la dissolution de la régie de recettes de la bibliothèque et de la régie pour l'encaissement des photocopies à la bibliothèque.

ADMINISTRATION GENERALE

2018/400 - à l'unanimité, adhère à la centrale d'achat « SIPP'n'CO. Approuve les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion.

FINANCES

2018/401- vu l'avis de la commission des finances en date du 29 novembre 2018, à la majorité (2 contre : M. NOVEL et Mme PRADE), adopte par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le Budget Primitif 2019 de la Ville à un montant de:

- Investissement 1 308 000 €
- Fonctionnement 5 538 000 €

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Chapitre 011</u> - charges à caractère général	1 380 100 €
<u>Chapitre 012</u> - charges de personnel	2 460 000 €
<u>Chapitre 014</u> - atténuation de produits	105 000 €
<u>Chapitre 65</u> - autres charges gestion courante	1 197 100 €
<u>Chapitre 66</u> - charges financières	9 600 €
<u>Chapitre 67</u> - charges exceptionnelles	5 600 €
<u>Chapitre 022</u> - dépenses imprévues fonctionnement	600 €
<u>Chapitre 023</u> - virement à la section d'investissement	180 000 €
<u>Chapitre 042</u> - opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000 €
TOTAL:	5 538 000 €

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Chapitre 013</u> - atténuation de charges	60 000 €
<u>Chapitre 70</u> - produits des services	873 000 €
<u>Chapitre 73</u> - impôts et taxes	3 933 000 €
<u>Chapitre 74</u> - dotations, subventions et participations	562 000 €
<u>Chapitre 75</u> - autres produits de gestion courante	43 000 €
<u>Chapitre 77</u> - produits exceptionnels	5 000 €
<u>Chapitre 042</u> - opérations d'ordre de transfert entre sections	62 000 €
TOTAL:	5 538 000 €

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Chapitre 21</u> - immobilisations corporelles	1 064 000 €
<u>Chapitre 16</u> - emprunts et dettes assimilées	176 000 €
<u>Chapitre 020</u> - dépenses imprévues investissement	6 000 €
<u>Chapitre 040</u> - opérations d'ordre entre sections	62 000 €
TOTAL:	1 308 000 €

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Chapitre 13</u> - subventions d'investissement	575 000 €
<u>Chapitre 16</u> - emprunts et dettes assimilées	174 000 €
<u>Chapitre 10</u> - dotations fonds divers et réserves	179 000 €
<u>Chapitre 021</u> - virement de la section de fonctionnement	180 000 €
<u>Chapitre 040</u> - opérations d'ordre entre sections	200 000 €
TOTAL:	1 308 000 €

2018/402 - à l'unanimité, adopte par chapitre, pour la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes, la décision modificative n°2 de la ville comme suit:

Désignation	Dépenses
INVESTISSEMENT	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	80 000,00 €
020 - Dépenses imprévues	- 80 000,00 €

URBANISME

2018-403 et 404 - vu la commission urbanisme - travaux environnement en date du 6 décembre 2018, à l'unanimité :

- approuve les termes du règlement de la manifestation « Bio'Venue », décide d'adopter le règlement de la manifestation « Bio'Venue »
- fixe à 10,00 € pour les particulier et 20,00 € pour les professionnels le prix de l'emplacement quelle que soit la taille du stand (prix forfaitaire) par exposant et pour la durée de la manifestation « Bio'Venue ».

Le conseil municipal est clos à 21 heures 45.



Le Maire,

François CHOLLEY